

## Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. GUESDON S. DUVAL J.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du trois décembre deux mil vingt. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

#### 1) Subventions communales et extra-communales 2021

Vu les demandes de subventions des associations communales et autres,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant des subventions à accorder pour l'année 2021. Quatre associations, l'ACCA, Gym Bien-Être, l'UNC, la P'tite Chevauchée et Team Racing ont sollicité une hausse de leur subvention en justifiant leur demande. Pour l'association Team Racing, qui ne réalise pas de manifestations communales, il lui est proposé un contrat de sponsoring afin que le logo de Draché soit intégré à toute la communication de l'association et lors des compétitions.

Monsieur le Maire présente également le projet « au fil de l'Indre et l'Eau'Art de l'association « Pour vos Yeux » qui a pour ambition d'éveiller la curiosité artistique de la population locale et de faire découvrir l'art urbain en milieu rural. Les châteaux d'eau seront les principaux supports du projet. Ce projet vise également à utiliser l'art comme catalyseur de prise de conscience éco citoyenne. Des ateliers pédagogiques seront dispensés dans les trois écoles du RPI Esves & Manse. Aussi, une subvention de 200,00 € est sollicitée par l'association. Les subventions sont votées à l'unanimité. Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution des subventions, que seules les associations qui auront fourni leurs bilans moral et financier pourront bénéficier de la subvention votée.

#### 2) Aménagement du cimetière

Considérant le souhait de la commune d'embellir le cimetière par un aménagement paysager, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** la proposition de la société JAHAN pour effectuer les opérations suivantes : nouvelles plantations, engazonnement, paillage, délimitation du Jardin du Souvenir, abattage d'un sapin et élagage du second, qui s'élève à un montant total de 7 133,90 € HT soit 8 560,68 € TTC.

#### 3) Autorisation à Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante, qu'en attendant le vote du budget communal 2021, le Conseil Municipal doit lui donner l'autorisation de pouvoir mandater les factures d'investissement à hauteur d'un quart du montant investi l'année précédente soit 39 098,74 €. Pourront être alors mandatées les factures relatives à l'aménagement paysager du cimetière, à l'acquisition d'un appareil photo mais aussi à la signalisation verticale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'**AFFECTER** les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2021, comme indiqué précédemment.

### II - URBANISME

#### • Aliénation du chemin rural N°29

Considérant que dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine, la réglementation impose aux éleveurs porcins de mettre en place des mesures de biosécurité,

Considérant qu'une partie mitoyenne du chemin rural N°29 côté DRACHÉ et du chemin rural N°16 côté SEPMES traverse les bâtiments du GAEC des 2 Val, éleveurs porcins,

Considérant que les communes de DRACHÉ et SEPMES ont pris par conséquent un arrêté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour interdire toute circulation sur le CR N°16 et le CR N°29 sauf pour les besoins du GAEC,

Considérant à cet effet que le CR 29 côté DRACHÉ n'est plus affecté à l'usage du public sur cette partie et qu'il en est de même du CR 16 côté SEPMES,

Monsieur le Maire indique que, dans l'intérêt général, l'aliénation et la vente de ces chemins ruraux au GAEC des 2 Val, apparaît comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune. La même démarche sera accomplie par la commune de SEPMEs pour la partie du chemin situé sur la commune de SEPMEs.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et que Monsieur le Maire ait demandé à Madame Nadine RAGUIN, directement concernée, de quitter la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural N°29 côté DRACHÉ, selon le plan annexé, et en application de l'article L161-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le public et l'administration et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **III - PERSONNEL COMMUNAL**

#### **• Tableau des emplois – effectifs**

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 28 janvier 2021.

### **IV - INTERCOMMUNALITÉ**

#### **• Avis sur le pacte de gouvernance de la communauté de communes Loches Sud Touraine**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les deux instances délibératives de LOCHES SUD TOURAINE sont le bureau communautaire et le conseil communautaire. Pour un dialogue constructif entre l'exécutif de Loches Sud Touraine et les communes, s'y ajoutent la conférence des maires, les commissions thématiques. En outre, les élus s'ils le souhaitent peuvent constituer des groupes de proximité pour faire émerger des projets d'intérêt local ou communautaire.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé. Après lecture de ce projet, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable au pacte de gouvernance proposé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **POPULATION**

##### **• INSEE : résultat du dernier recensement**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population légale est la millésimée 2018 : population municipale : 745 population comptée à part\* : 19 soit une population totale de 764 habitants.

\* *La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.*

##### **• SANTÉ PUBLIQUE**

Depuis le lundi 25 janvier 2021, le centre de vaccinations de LOCHES est ouvert.

Monsieur le Maire indique que 45 personnes de 75 ans et plus ont été recensées et peuvent prendre rendez-vous pour être vaccinées. Madame Liliane PINEAU, adjointe déléguée, se charge de contacter les personnes recensées et les aide à prendre rendez-vous si nécessaire. Mais la prise de rendez-vous n'est pas facile et le nombre de vaccins limité. Espérons que ça monte en puissance !

### **ENVIRONNEMENT**

#### **1) Aires de jeux extérieurs**

Suite à la réunion de la commission bâtiments, M Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, indique aux élus que suite aux remarques du BUREAU VERITAS liées au contrôle des aires de jeux, il a sollicité un devis auprès de la société SITE EQUIP spécialisée dans la conception et la maintenance des aires de jeux qui s'élève à 2 069,45 € TTC pour la fourniture de pièces détachées et de panneaux réglementaires. Aussi, il précise que ce sont les agents techniques qui effectueront les réparations.

#### **2) Illuminations**

M François-Xavier BRION, adjoint délégué, informe les élus que la commission environnement s'est réunie le jeudi 14 janvier 2021 pour faire le point sur les besoins en illuminations. 12 000,00 € avaient été investis lors du précédent mandat municipal. Les illuminations resteront centralisées dans le centre-bourg. Le renouvellement de guirlandes est nécessaire pour la rue de Beauvais, la rue du Breuil, la Place Georges Poivilliers et l'église. Deux entreprises ont été contactées : Pyroconcept et Décolum.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Gymnase**

M Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, indique aux élus qu'une réparation importante de l'auto-laveuse utilisée par les agents pour le nettoyage du sol du gymnase est nécessaire, sans compter le remplacement de la batterie. Trois solutions possibles : réalisation des réparations, acquisition d'une nouvelle auto-laveuse ou réalisation du nettoyage par un prestataire extérieur. Le coût d'une nouvelle auto-laveuse s'élèverait, suivant les modèles, entre 3 300,00 € et 6000,00 €. Après avis du bureau municipal, M Loïc COUQUILLOU propose d'opter pour l'intervention de notre prestataire M Boris MILON pour réaliser ce nettoyage une fois par semaine. L'assemblée délibérante approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation correspondant.

### **2) Bilan financier des travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et de la construction de la chaufferie bois**

Monsieur le Maire donne le bilan financier des opérations, réhabilitation thermique du groupe scolaire et construction d'une chaufferie bois :

- coût des deux opérations : 539 051,63 € HT
- subventions perçues : 388 977,00 € soit 72,16 % de l'investissement total
- autofinancement communal : 150 074,63 € soit 27,84 % de l'investissement total.

## **VOIRIE**

### **• Programme de travaux de voirie 2021**

M François-Xavier BRION, adjoint délégué, rappelle aux élus que la voirie est gérée par le biais d'un groupement de commandes lancé par la communauté de communes Loches Sud Touraine. Après consultation, c'est un nouveau maître d'œuvre qui a été retenu pour 2021 et 2022 : le cabinet ECMO de l'agence de BLOIS. Aussi, il présente le programme des travaux de voirie 2021 choisi par la commission voirie qui s'est réunie le jeudi 21 janvier 2021 et indique également les besoins en signalétique : 46 panneaux sont nécessaires.

Les rondins de bois pour la protection des aires de jeux ont été livrés ce jour et seront mis en place par les agents techniques.

Il indique également qu'il est nécessaire de remplacer les pneus avant du tracteur communal pour une dépense estimée à 800,00 € TTC.

Monsieur Roland DOURY rappelle que nos chemins ruraux sont en mauvais état et que leur entretien doit devenir une priorité.

## **AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS, rue Jean Michau**

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux d'aménagement des trottoirs rue Jean Michau sont terminés. La réception de chantier, en présence de la municipalité, de l'agence URBA 37, maître d'œuvre et de la société RTL, aura lieu le lundi 8 février 2021 à 16h00.

La séance est levée à 21h00.